



VILLE DE CAP-CHAT

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Chers collègues du Conseil municipal,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel du maire traitant de la situation financière de la Ville de Cap-Chat. Dans ce rapport, je vous informerai des sujets suivants, à savoir :

- Les états financiers 2015 et le rapport du vérificateur;
- Le traitement des membres du Conseil municipal;
- Le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- Les indications préliminaires sur l'exercice financier en cours (2016);
- Les orientations générales du prochain budget (2017) et du Programme triennal d'immobilisations;
- Conclusion.

1. Les états financiers 2015

Selon le rapport du vérificateur externe de la Ville de Cap-Chat, il est indiqué, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 :

- un **surplus** de **167 889.\$** (nouvelle ville);
- une **réserve** de **13 809.\$** (ex-municipalité de Capucins);
- une **réserve** de **88 743.\$** (ex-municipalité de Cap-Chat);
- une **réserve** de **97 404.\$** (fonds de roulement).

La dette à long terme relative à l'emprunt effectué en 2006 servant à l'achat d'une niveleuse et d'un chargeur est passée de **93 500.\$** à **47 500.\$**; cette diminution de 46 000.\$ représente le remboursement effectué sur le capital.

L'avoir des contribuables, à la fin de l'exercice financier 2015, s'élève donc à 9 889 412.\$.

Rapport de l'auditeur

Les états financiers de la Ville ont été audités par la firme Deloitte. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

2- Traitement des membres du Conseil municipal

Tel qu'exigé par la Loi, je dois informer les contribuables, dans ce rapport, de la rémunération des membres du Conseil municipal, pour l'exercice financier 2016.

Le maire reçoit un **saire annuel** de **11 723.\$** ainsi qu'une **allocation de dépenses** de **5 861.\$**. Les conseillers, quant à eux, reçoivent un **saire annuel** de **3 908.\$** et une **allocation de dépenses** de **1 954.\$**.

Lorsque le maire siège au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, celui-ci reçoit un saire mensuel de 157.89\$ ainsi qu'une allocation mensuelle non imposable de 78.95\$.

De plus, il peut recevoir un saire supplémentaire de 43.67\$ et une allocation non imposable supplémentaire de 21.83\$ pour chaque réunion supplémentaire d'une demi-journée à laquelle il assiste. Si la réunion supplémentaire à laquelle il assiste dure une journée complète, il reçoit alors un saire supplémentaire de 83.93\$ et une allocation non imposable supplémentaire de 43.24\$.

Enfin, pour siéger au conseil des Territoires Non-Organisés (T.N.O.) de La Haute-Gaspésie, le maire reçoit un saire de 56.31\$ et une allocation non imposable de 28.16\$.

Les rémunérations ci-dessus mentionnées des élus siégeant au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie sont indexées annuellement de 2%.

3 - Le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

En décembre 2015, le Conseil adoptait le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 totalisant un investissement de 24 421 845.\$ dont 652 403.\$ pour l'exercice financier 2016.

Finalement, ce sont plutôt des travaux pour ± 325 000.\$ qui ont été réalisés en 2016. Cette somme a donc permis à la Ville de :

- Poursuivre la conversion des lumières de rue de son parc d'éclairage;
- Faire l'acquisition d'un bâtiment au havre de pêche;
- Relocaliser un tronçon de la route situé sur le Chemin de la Petite rivière Cap-Chat qui a nécessité l'achat d'une partie de terrain;
- Réaliser des travaux de pavage sur la rue de l'Église et de l'Hôtel de Ville;
- Procéder à l'installation d'une caméra à l'aréna;
- Confectionner des panneaux d'identification du territoire de la municipalité.

4- Les indications préliminaires sur l'exercice financier en cours (2016)

Le budget de l'année 2016 prévoyait des revenus et des dépenses de l'ordre de **3 255 316.\$**.

L'analyse du dernier rapport financier déposé aux membres du Conseil démontre que les revenus suffiront à couvrir les dépenses engagées par la Ville.

En respect aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus 25 000.\$ ainsi que la liste des fournisseurs atteignant le seuil de 25 000.\$ sont annexées au présent rapport et sont disponibles pour consultation au bureau de l'Hôtel de Ville.

Quant à l'emprunt (achat d'une niveleuse et d'un chargeur) de la nouvelle Ville de Cap-Chat effectué en 2006, la dette dont le solde s'élevait à 46 000.\$ au 31 décembre 2015, sera entièrement remboursée à la fin du présent exercice financier.

La valeur totale des immeubles (imposables et non imposables) indiquée au rôle d'évaluation 2017, déposé le 16 septembre 2016, s'élève à **162 755 200.\$**; une augmentation de la valeur foncière de 714 300.\$ par rapport à 2016. L'exercice financier 2017 sera, pour notre municipalité, la 3^{ième} année du rôle triennal 2015-2016-2017.

Le taux d'imposition de la taxe foncière, pour l'exercice financier 2016, a été fixé à **1.30\$ du 100.\$ d'évaluation** pour l'ensemble des contribuables de la municipalité.

Les arrérages de taxe foncière, au 31 octobre 2016, s'élèvent à **319 720.\$**; des rappels ont été expédiés aux retardataires et plusieurs ont régularisé leur situation. Dans les autres cas, nous avons transmis les dossiers à nos procureurs afin qu'ils procèdent au recouvrement des sommes dues. De plus, un mandat a été confié à Me Roy afin de procéder à la vente de quatre immeubles en raison de taxes impayées.

5. Les orientations générales du prochain budget (2017) et du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

La confection du budget, de l'exercice financier 2017, débutera dès que nous aurons toutes les données qui nous parviendront du Gouvernement du Québec ainsi que de la M.R.C. de La Haute-Gaspésie.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer s'il y aura augmentation ou non de la taxe foncière ainsi que de la tarification des autres services municipaux (aqueduc-égoût-ordures).

Toutefois, je tiens à vous assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour offrir des services de qualité à la population, au moindre coût possible, et que nous effectuons une gestion rigoureuse de vos deniers publics.

Le programme triennal d'immobilisations est une **probabilité de travaux** que l'on peut exécuter ainsi que des infrastructures que l'on peut mettre en place en indiquant le financement pour leur réalisation, et ce, **dépendamment des budgets disponibles de la municipalité et des subventions octroyées par les différents partenaires.**

Pour l'année 2017, nous souhaitons atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- Continuer le pavage de nos rues municipales;
- Remplacer le revêtement de la toiture de l'aréna;
- Procéder à la restauration de la salle polyvalente de l'aréna;
- Amorcer le Projet d'aménagement du Banc Cap-Chat (secteur de la halte routière);
- Poursuivre nos démarches auprès du MAMOT dans le cadre du Projet d'assainissement des eaux afin d'obtenir les autorisations requises et la confirmation de l'aide financière accordée menant à la réalisation des travaux.

6. Conclusion

Enfin, je désire remercier chaleureusement chacun d'entre vous, concitoyennes et concitoyens, de votre collaboration et de votre encouragement.

De plus, je remercie mes collègues de travail ainsi que tous les employés municipaux de leur précieuse collaboration et de leur enthousiasme à servir la communauté.

Merci de votre attention!

Cap-Chat, le 7 novembre 2016

Judes Landry
Maire

JL/ml

p.j. - liste des contrats
- liste des fournisseurs